ASNR Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection

Décision n° CODEP-BDX-2025-035642 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 6 juin 2025 autorisant EDF à modifier de manière notable les modalités d'exploitation autorisées du réacteur n° 1 de la centrale nucléaire de Civaux (INB n° 158)

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R. 593-55 à R. 593-58 ;

Vu le décret du 6 décembre 1993 autorisant la création par Electricité de France de deux tranches de la centrale nucléaire de Civaux dans le département de la Vienne ;

Vu l'arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2017-DC-0616 modifiée de l'Autorité de sûreté nucléaire du 30 novembre 2017 relative aux modifications notables des installations nucléaires de base ;

Vu le courrier de l'ASNR référencé CODEP-BDX-2025-034743 du 2 juin 2025 ;

Vu la demande d'autorisation de modification notable de déroger temporairement au chapitre III des Règles Générales d'Exploitation (RGE) afin de prolonger le délai de réparation prévu dans la conduite à tenir de l'évènement JDT3 de groupe 2 transmise par courrier référencée D5057SSQ250052 du 2 juin 2025 ;

Vu l'avis d'expertise n° 2025-00057 du 6 juin 2025,

Décide :

Article 1er

EDF, ci-après dénommée « l'exploitant », est autorisée à modifier les modalités d'exploitation autorisées de l'installation nucléaire de base n° 158 dans les conditions prévues par sa demande du 2 juin 2025 susvisée.

Article 2

La modification autorisée par la présente décision peut être mise en œuvre au plus tard jusqu'au 9 août 2025.

Article 3

La présente décision peut être déférée devant le Conseil d'État par l'exploitant, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 4

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'exploitant et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection.

Fait à Montrouge, le 6 juin 2025.

Pour le président de l'ASNR et par délégation,
Le directeur général adjoint

SIGNE PAR

Julien COLLET